



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LE STATIONNEMENT  
PARKING DE LA GALERIE LOUIS SIMON  
(COURS DE L'EUROPE)  
DU MARDI 08 AOÛT AU MERCREDI 09 AOÛT 2023  
À L'OCCASION DE LA TOURNÉE NRJ SUMMER TOUR

PL/AG  
APM 23/1682

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1300 en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par Monsieur Christophe COURTOT, responsable Pôle Animations Jeunesse et Sports Urbains, en date du 10 juillet 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à l'occasion de la tournée NRJ SUMMER TOUR, du mardi 08 août au mercredi 09 août 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le Parking de la Galerie Louis Simon, Cours de L'Europe, du mardi 08 août 2023 à 12h00 au mercredi 09 août 2023 à 18h00, à l'occasion de la tournée NRJ SUMMER TOUR (suivant plan joint).

- Ces emplacements ainsi réservés seront destinés aux semi-remorques de la tournée NRJ SUMMER TOUR.

ARTICLE 2: La signalisation et le barriérage seront mis en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3: Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

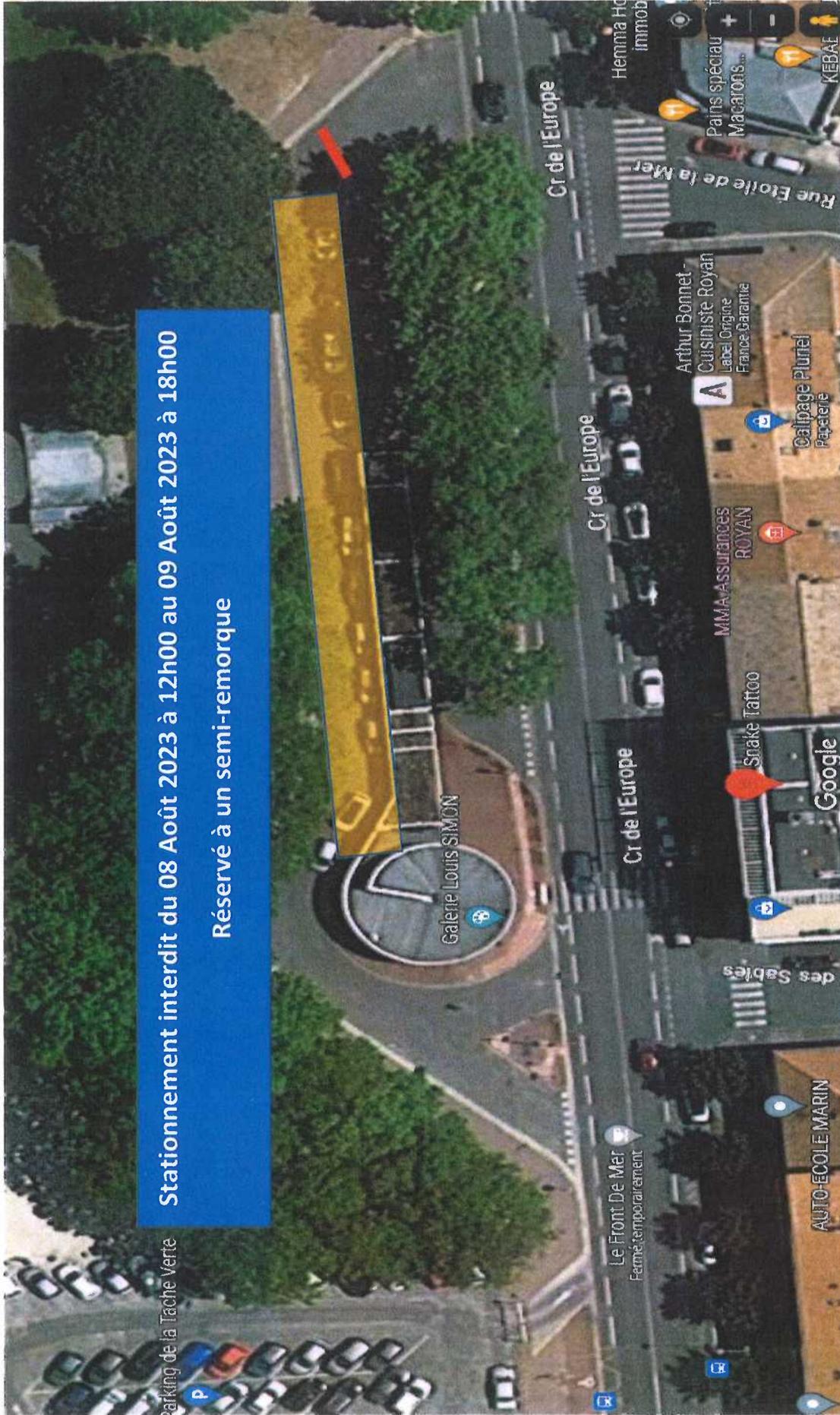


Fait à ROYAN, le 20 juillet 2023

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 juillet 2023



APN N° 23.1682